

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le jeudi, vingt et unième jour du mois de février deux mille dix-neuf (21 février 2019), DIX-HUIT HEURES (18 H)**, à laquelle sont présents:

Monsieur Michel Angers, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Réjean Carle, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Madame Mariannick Mercure, Représentante de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

Monsieur Jocelyn Isabelle, Substitut du Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

ABSENT

Monsieur Robert Landry, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2019-02-4908

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2019
5. Approbation des directives et des ordres de changement
6. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

7. Nomination d'un vérificateur (auditeur) externe de la Régie pour les exercices financiers 2018-2019-2020
8. Subventions pour des travaux d'aménagement forestier
9. Échantillonnage de composé organique volatile (COV), entretien et rapport mensuel du sulfure d'hydrogène (H₂S)
10. Services professionnels d'ingénierie liés au système de contrôle du traitement des boues de fosses septiques, au traitement du lixiviat et au traitement des biogaz
11. Courtage ou impartition de personnel – Services de jurés en olfaction
12. Autres sujets
 - Radiation de créances
 - Contrat à l'entreprise Équipement SMS - Remplacement du moteur d'une pelle hydraulique utilisée au centre de transfert de l'Islet
 - Autorisation d'acquisition d'un camion plateforme pour la vidange de boues de fosses septiques
 - Contribution à un projet de l'organisme Environnement Mauricie pour les années 2019 et 2020
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2019-02-4909

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
17 JANVIER 2019**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Substitut du Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 17 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2019-02-4910

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Substitut du Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2019-02-4911

CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MADAME MARIANNICK MERCURE**, Représentante de la Ville de Trois-Rivières, appuyée par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de février 2019, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, greffier.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2019-02-4912

**NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR (AUDITEUR)
EXTERNE DE LA RÉGIE POUR LES EXERCICES
FINANCIERS 2018-2019-2020**

ATTENDU que, selon les articles 108 et 468.51 de la *Loi sur les cités et villes* et de leurs équivalents au *Code municipal du Québec*, la Régie doit nommer un vérificateur (auditeur) externe pour au moins trois et au plus cinq exercices financiers;

ATTENDU la recommandation de l'administration de nommer un vérificateur (auditeur) externe pour les exercices financiers 2018-2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME MARIANNICK MERCURE**, Représentante de la Ville de Trois-Rivières, appuyée par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu de nommer la firme comptable Mallette pour agir à titre de vérificateur (auditeur) externe de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour les exercices financiers 2018-2019-2020.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2019-02-4913

**SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT
FORESTIER**

ATTENDU que la Régie désire s'inscrire en tant que producteur forestier auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le but d'obtenir des subventions pour des travaux d'aménagement forestier sur les terrains du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Substitut du Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser monsieur Stéphane Comtois et madame Caroline Auclair à signer, pour et au nom de la Régie, tous documents afférents dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées telle que définie par les articles 117. 1 à 124 de la Loi sur les forêts (L. R.Q., chapitre F-4.1).

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2019-02-4914

ÉCHANTILLONNAGE DE COMPOSÉ ORGANIQUE VOLATILE (COV), ENTRETIEN ET RAPPORT MENSUEL DU SULFURE D'HYDROGÈNE (H₂S)

ATTENDU que la Régie doit effectuer l'échantillonnage de composé organique volatil (COV) et l'entretien et le rapport mensuel H₂S;

ATTENDU que Consular effectue déjà l'échantillonnage de COV pour le lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer un contrat à Consular, pour l'échantillonnage de composé organique volatil (COV), l'entretien et le rapport mensuel H₂S, pour un montant total de 51 108 \$ (taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2019-02-4915

SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE LIÉS AU SYSTÈME DE CONTRÔLE DU TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, AU TRAITEMENT DU LIXIVIAT ET AU TRAITEMENT DES BIOGAZ

ATTENDU que la Régie doit effectuer la conversion de l'application de son poste d'opération lié au contrôle de son traitement des boues de fosses septiques;

ATTENDU l'expertise de Mesar acquise chez Enviro Connexion Ltée ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d’octroyer un contrat à Mesar, pour des services professionnels d’ingénierie liés au système de contrôle du traitement des boues de fosses septiques (BFS), au traitement du lixiviat et au traitement des biogaz, et ce, pour un montant total de 51 400 \$ (taxes en sus).

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2019-02-4916

**COURTAGE OU IMPARTITION DE PERSONNEL –
SERVICES DE JURÉS EN OLFACTION**

ATTENDU que la Régie a l’obligation de surveiller et de contrôler les odeurs pouvant émaner des installations du lieu d’enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès;

ATTENDU que la Régie doit conséquemment obtenir les services de jurés en olfaction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME MARIANNICK MERCURE**, Représentante de la Ville de Trois-Rivières, appuyée par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d’octroyer un contrat pour le courtage ou l’impartition de personnel, à Synergie Hunt International, selon les termes et conditions prévus au contrat daté de février 2019.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2019-02-4917

RADIATION DE CRÉANCES

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d’office de la MRC des Chenaux, et résolu d’autoriser la trésorière à radier des livres au 16 février 2019 les créances indiquées à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le montant total de ces créances est de 4 123.84 \$.

Il est également résolu de radier les intérêts courus sur ces dites créances.

Adoptée à l’unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2019-02-4918

**CONTRAT À L'ENTREPRISE ÉQUIPEMENT SMS -
REEMPLACEMENT DU MOTEUR D'UNE PELLE
HYDRAULIQUE UTILISÉE AU CENTRE DE TRANSFERT
DE L'ISLET**

Il est proposé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Substitut du Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser l'octroi d'un contrat à l'entreprise Équipement SMS pour le remplacement du moteur d'une pelle hydraulique utilisée au centre de transfert de l'Islet.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général, le directeur adjoint Opérations et infrastructures ainsi que le chef de service Entretien mécanique à signer tout document afférent à ce contrat dans la mesure où le coût n'excède pas la somme de 36 148,14 \$ (taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2019-02-4919

**AUTORISATION D'ACQUISITION D'UN CAMION
PLATEFORME POUR LA VIDANGE DE BOUES DE
FOSSES SEPTIQUES**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MADAME MARIANNICK MERCURE**, Représentante de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'autoriser l'acquisition d'un camion plateforme destiné à la vidange des fosses septiques difficiles d'accès.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général, le directeur adjoint Opérations et infrastructures ainsi que le chef de service Entretien mécanique à signer tout document afférent à cette dite acquisition dans la mesure où le coût d'acquisition n'excède pas la somme de 40 000 \$ (taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2019-02-4920

**CONTRIBUTION À UN PROJET DE L'ORGANISME
ENVIRONNEMENT MAURICIE POUR LES ANNÉES
2019 ET 2020**

Contribution à un projet de l'organisme Environnement Mauricie pour les années 2019 et 2020

Il est proposé par **MADAME MARIANNICK MERCURE**, Représentante de la Ville de Trois-Rivières, appuyée par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser une contribution à l'organisme Environnement Mauricie, substantiellement conforme au projet soumis par ce dernier, daté du 6 février 2019 et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général, le greffier et la conseillère en communication à signer tout document afférent dans la mesure où la dépense liée à ce projet n'excède pas la somme totale de 50 000 \$, taxes en sus, pour les années 2019 et 2020.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2019-02-4921

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu de lever l'assemblée à dix-huit heures douze minutes (18 h 12).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRETÉAIRE